

# Rénovation d'un hangar individuel, aménagement de l'étage - sols – murs – plafonds

Chemin de la Corbaz,  
1865 Les Diablerets



## Coordonnée du bâtiment

Parcelle N° : 7400

ECA N°: 1897

Coordonnées : 46° 20' 52,7" N  
7° 09' 32" E

Type de rapport diagnostic  
des polluants de construction  
Avant travaux & Diagnostic d'utilisation normale  
**Selon le cahier des charges ASCA 1.5**  
N° de dossier AM24-07

Version du rapport : 1.0

**FAGES**



Version 1.5 Nombre total de pages du rapport : 14

## Sommaire

1	Identification du rapport .....	3
2	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic .....	4
3	Conclusions du rapport .....	4
4	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants.....	5
5	Réserves.....	5
6	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante .....	6
7	Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement .....	7
8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement .....	8
9	Annexe 1 : plan 1, Rez-de-chaussée .....	9
10	Annexe 2 : plan 2, 1 <sup>er</sup> étage .....	10
11	Annexe 3 : plan 3, toiture .....	11
12	Annexe 4 : plan 4, situation .....	12
13	Annexe 5 : plan 5, enquête de reconstruction .....	13
14	Annexe 6 : Résultats laboratoire .....	14

## 1 Identification du rapport

### **DIAGNOSTIC DES POLLUANTS DE CONSTRUCTION**

<b>N° d'identification</b>	AM24-07
<b>Type de diagnostic</b>	<b>Avant Travaux &amp; Diagnostic d'utilisation normale</b>
<b>Désignation de l'expert Adresse</b>	Alexandre Frosio & Luc Grobet F&G Ingénieurs Conseils Sàrl Rue de Lausanne, 43B 1110 Morges
<b>Bureau d'ingénieurs</b>	Bâti-Conseils Sàrl Route de la Chocolatière 27 1026 Echandens
<b>Laboratoire d'analyses</b>	Analysis Lab SA Eckweg 8a 2504 Biel/Bienne
<b>Date du rapport</b>	28.08.2024
<b>Type de rapport</b>	Selon cahier des charges <b>ASCA 1.5</b>
<b>Mandant</b>	Gloor Nadia « architecte » Route du col de la croix 1 1865 Les Diablerets
<b>Propriétaire du bâtiment</b>	Neukomm Chloé & Raphaël Rue de la gare 7 1865 Les Diablerets

Nombre total de pages  
y compris les annexes 14

## 2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

### Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le 15 août 2024  
Accompagnateur --

### Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le 15 août 2024  
Accompagnateur Luc Grobet

### Rapport de visite

Lors de notre visite, le bâtiment était inhabité, il n'y avait pas de travaux de construction.

**Le hangar à brûlé en 1994 de cet incendie ne restait que le mur arrière, l'entièreté du hangar fut reconstruite à partir de 1995.**

### Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type Avant travaux & Diagnostic d'utilisation normale.

Le projet concerne transformation de l'étage sol/mur/plafond.

Les zones suivantes font l'objet d'un diagnostic « avant-travaux » :

- 1<sup>er</sup> étage

Les zones suivantes font l'objet d'un diagnostic « d'utilisation normale » :

- Toutes les pièces du bâtiment, et le hangar annexé

Parcelle N°: 7400  
Chemin de la corbaz  
à 1865 Les Diablerets

## 3 Conclusions du rapport

Il a été repéré **1** élément **contenant de l'amiante**.

Certains matériaux sont considérés amiante par défaut. Il s'agit de matériaux ou d'installation susceptible de contenir de l'amiante, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par **une entreprise spécialisée**.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

**Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées**

Localisation	Description du matériau <b>AMIANTE PAR DEFAUT</b>
REZ Local Technique	Élément bakélite , coffret électrique

**Liste des matériaux analysés par un laboratoire**

Localisation	Description du matériau <b>AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE</b>
Néant	

Localisation	Description du matériau <b>NON-AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE</b>
Néant	

Localisation	Description du matériau <b>RIEN A SIGNALER</b>
Rez Rez-de-chaussée	Pas d'autre suspicion R.A.S.
Rez Mur arrière	Pas d'autre suspicion R.A.S.
1 <sup>er</sup> Étage 1	Pas d'autre suspicion R.A.S.
1 <sup>er</sup> Toiture	Pas d'autre suspicion R.A.S.
Rez Petit hangar	Pas d'autre suspicion R.A.S.
Rez Chape béton circulaire	Pas d'autre suspicion R.A.S.
Rez Fenêtres	Pas d'autre suspicion R.A.S.

**4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants**

- Néant

**5 Réserves**

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- Néant

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

## 6 Liste des matériaux susceptibles de contenir des polluants

### Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir des polluants

**Bâti-Conseils Sarl** – Echandens

Dossier N° AM24-04

Version 1.5

Date : 28 août 2024

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m <sup>3</sup> si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MP	Remarques
Rez	Local technique	Coffret bakélite	AM24-07/001	NFA	1	1	N	A	DEF			A	1	III	08.2034	
Rez	Rez-de-chaussée	Pas d'autre suspicion	AM24-07/100	RAS		1	N									
Rez	Mur arrière	Pas d'autre suspicion	AM24-07/101	RAS		1	N									
1 <sup>er</sup>	Étage 1	Pas d'autre suspicion	AM24-07/200	RAS		2	N									
1 <sup>er</sup>	Toiture	Pas d'autre suspicion	AM24-07/300	RAS		3	N									
Rez	Petit hangar	Pas d'autre suspicion	AM24-07/400	RAS		4	N									
Rez	Chape béton circulaire	Pas d'autre suspicion	AM24-07/500	RAS		4	N									
Rez	Fenêtres	Pas d'autre suspicion	AM24-07/600	RAS		1	N									


Légende :

Type de matériaux : **F** : Flocage **C** : Calorifugeage **FA** : Matériaux faiblement aggloméré **FP** : Faux-plafond **SOL** : Revêtement de sol **NFA** : Autre matériau aggloméré  
Présence d'amiante : **A** : Contient de l'amiante **N** : Ne contient pas d'amiante **R** : Amiante retiré **RAS** : Rien à signaler

## 7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

### Fiche d'identification 1

### Matériaux fortement agglomérés : Coffret bakélite

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Local Technique	
	Référence échantillon	AM24-07/001	
Elément	Elément et description	Coffret bakélite	
	Quantité approximative	1 Pc	
	Plan/Croquis	N°1	
Amiante	Prélevé (O/N)	N	
	OUI	X	
	NON		
	MCA par défaut	X	
	MCA par analyse		
Elimination des déchets	Date prochaine évaluation	08.2034	
	Décharge de type B	X	
	Décharge de type E		

### Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		1

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
  - Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
  - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
  - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
  - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

## 8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation	Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Rez-de-chaussée Local Technique	Coffret bakélite		08.2034

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

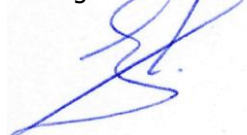
Le présent rapport a été rédigé selon le cahier des charges 1.5 du 14 février 2022. Celui-ci sera déposé à la commune pour une demande de permis de construire, l'écart entre sa date d'établissement et la demande même ne doit pas être supérieure à un an. Le cas échéant, le mandant doit préciser, à l'aide d'une annexe, que le rapport de diagnostic correspond à la situation dans le bâtiment lors de la demande de permis de construire.

**Il est à noter que les quantités approximatives stipulées sur les fiches d'identification sous le point 7 sont indicatives et doivent faire l'objet d'un contrôle minutieux avant tout travail de désamiantage.**

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage du club de tennis.

Echandens, le 28 août 2024

F&G Ingénieurs conseils Sàrl



Luc Grobet – Expert certifié

Bâti-Conseils Sàrl

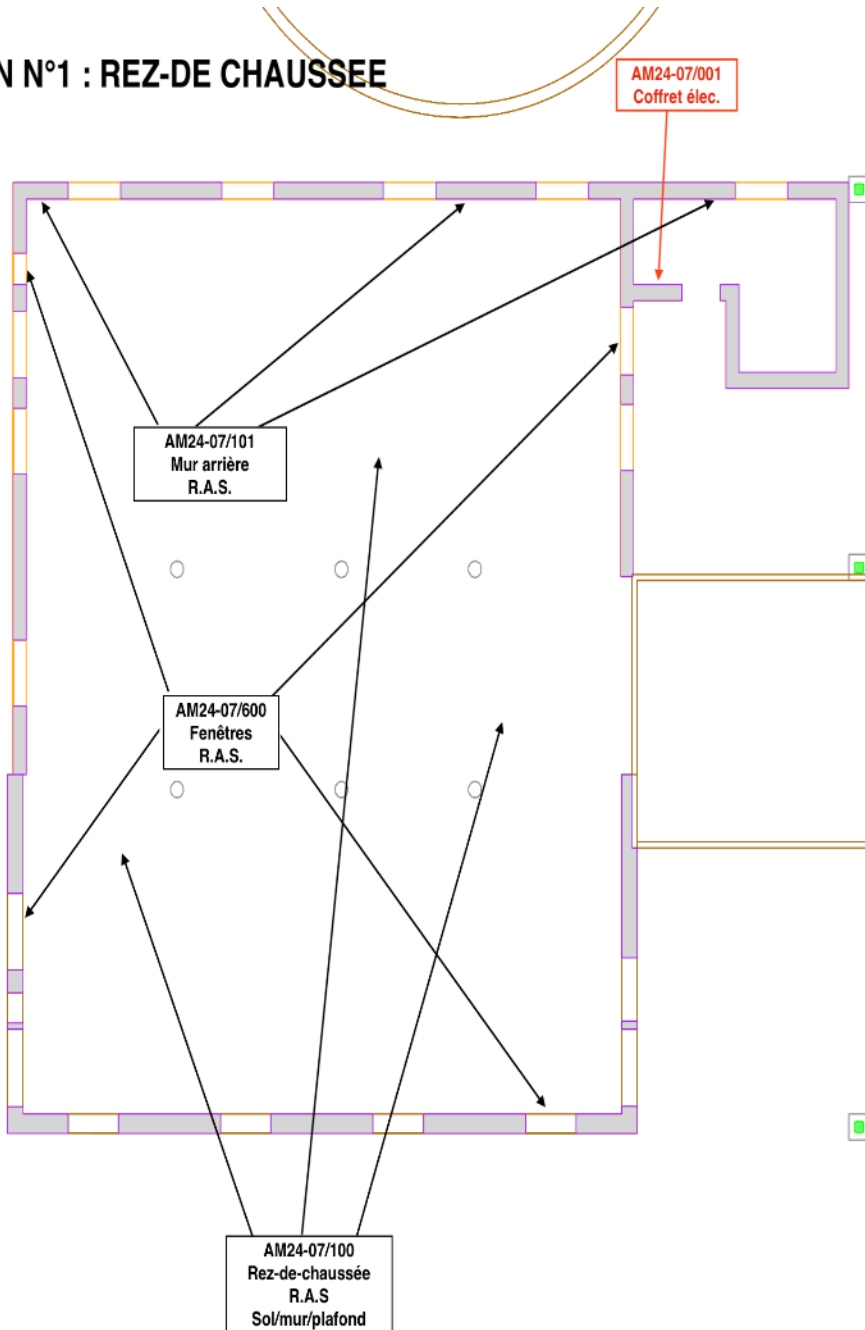


Dragan Pavkovic - Expert certifié FACH



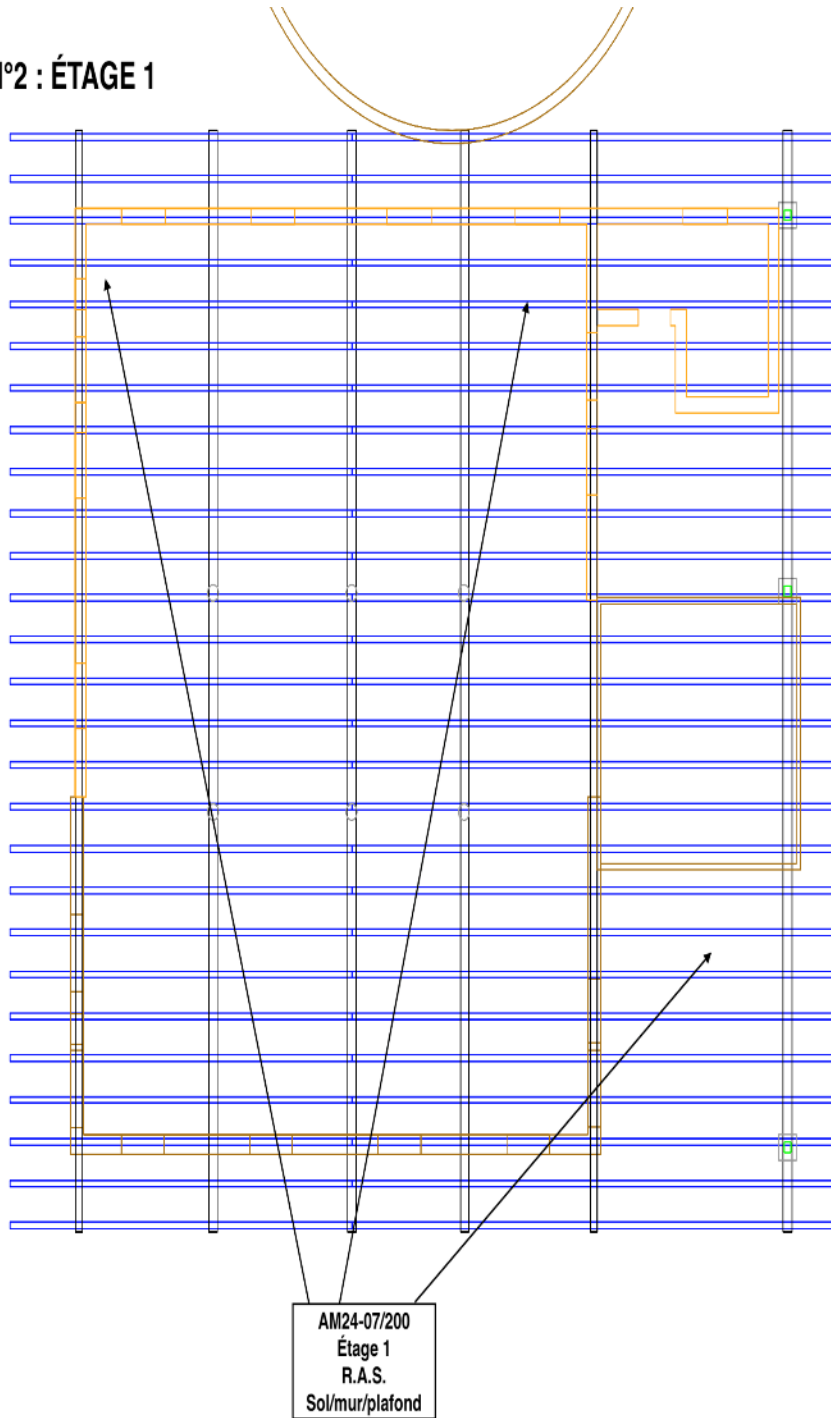
9 Annexe 1 : plans N°1 Rez-de-chaussée

**PLAN N°1 : REZ-DE CHAUSSEE**



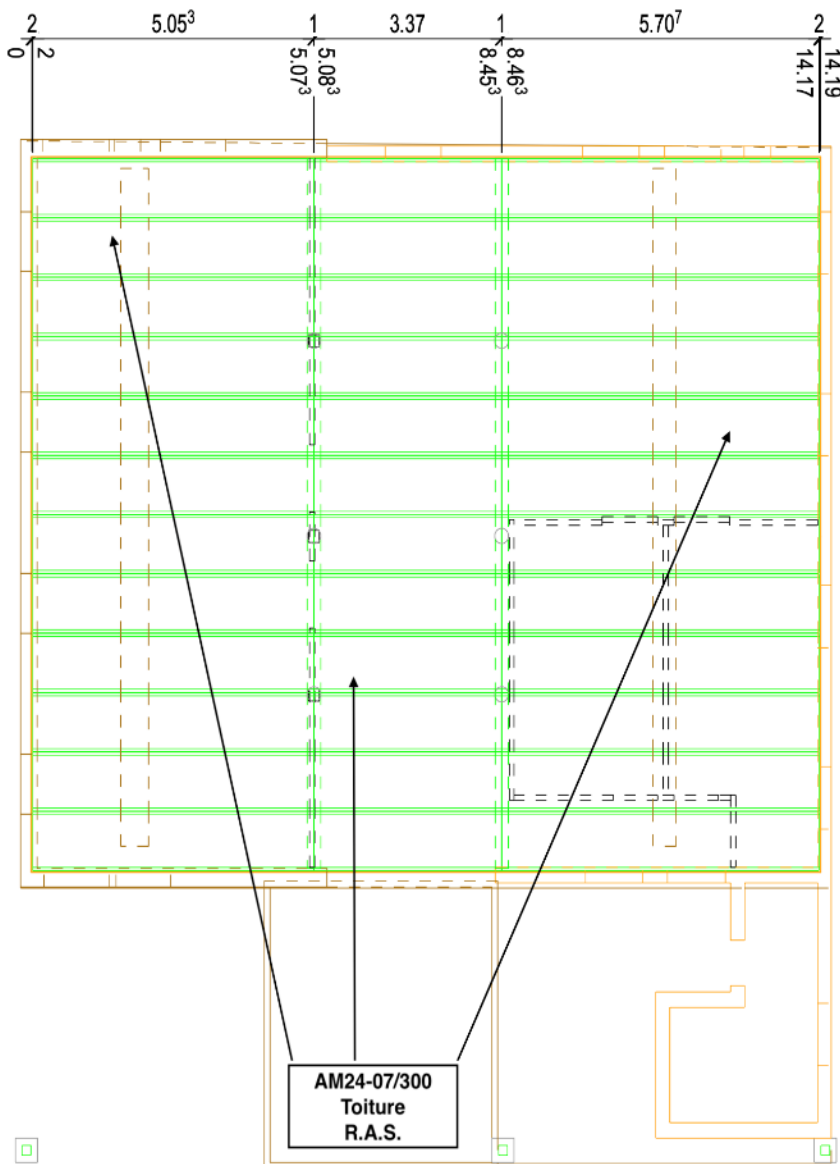
10 Annexe 2 : plans N°2 Rez-de-chaussée

**PLAN N°2 : ÉTAGE 1**

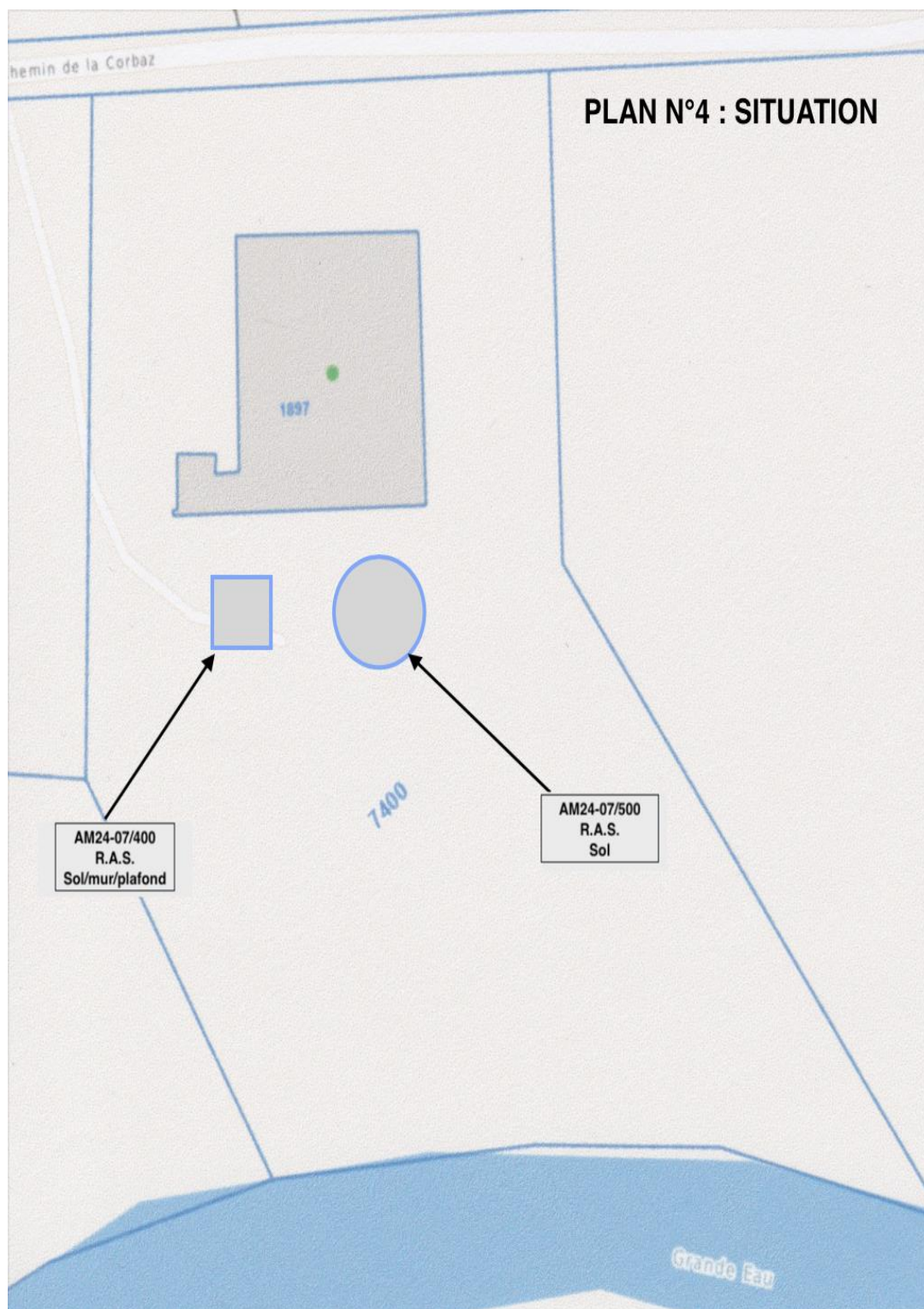


11 Annexe 3 : plans N°3 Étage 1

**PLAN N°3 : TOITURE**



12 Annexe 4 : plans N°4 Combles



13 Annexe 5 : Enquête reconstruction de 1995

19330

## PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

Reconstruction après incendie et agrandissement du rural ECA n°1897

COMMUNE D'ORMONT - DESSUS  
Folio n° 108

Coord. moy : 578'465 / 132'990  
Altitude 1165 m. env.  
Zone : "chalets"  
Protection des eaux : secteur A  
Déroogation : —

Bureau technique CROISIER & GROBETY  
1865 LES DIABLERETS - 1854 LEYSIN  
Les Diablerets, le 26 avril 1995

Parcelle n° 2233

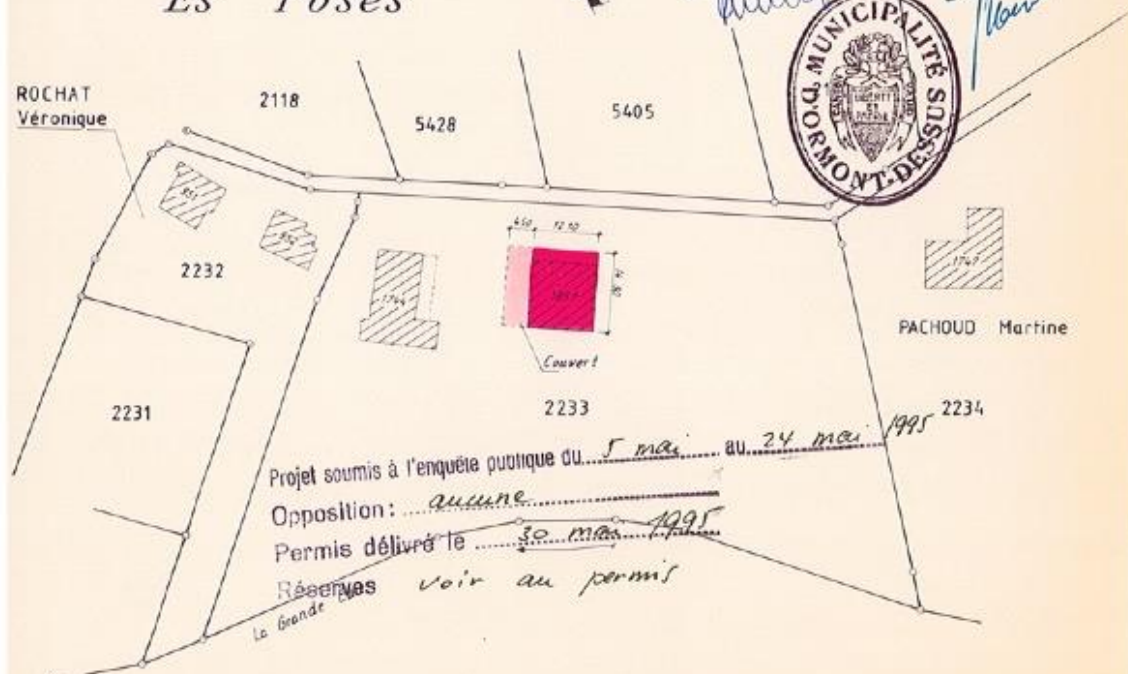
habitation et rural n° 1744	170 m <sup>2</sup>
rural n° 1897	147 m <sup>2</sup>
bois	82 m <sup>2</sup>
pré-champs	6 515 m <sup>2</sup>
total	6 914 m <sup>2</sup>

Propriétaire PICHARD Janine  
La propriétaire: *Richard*  
L'auteur du projet: *Lucallo*

*Bartrand CROISIER*  
Ing. EPFL/géom. officiel

*Es Poses*

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic, Le Secrétaire,  
*Munoz* *Blanc*



ROCHAT Véronique  
2118  
5428  
5405  
2232  
2231  
2233  
2234  
PACHOUD Martine

Projet soumis à l'enquête publique du 5 mai au 24 mai 1995  
Opposition: aucune  
Permis délivré le 30 mai 1995  
Réerves: voir au permis  
La Grande

Etabli sur la base de la mensuration cadastrale

Ech. 1 : 1000

14 Annexe 6 : Résultats laboratoire

Aucun échantillon n'a été nécessaire.